

BAROMÈTRE DES INFRASTRUCTURES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



NOUVELLE-AQUITAINE

OCTOBRE 2022

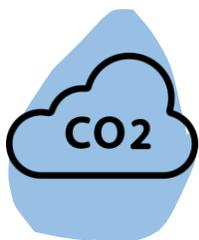


**ACTEURS
POUR LA PLANÈTE**
LES TRAVAUX PUBLICS



GIE RÉSEAU DES
CERC
— FILIÈRE CONSTRUCTION —
Mesurer. Anticiper.

Stratégie bas-carbone



RÉDUIRE DE 45%

les émissions GES
à horizon 2030,
par rapport à 2010
(SRADDET Nouvelle-Aquitaine)



DÉVELOPPER UNE APPROCHE TRANSVERSALE

pour lutter contre les effets
du changement climatique



PRÉSERVER LES RESSOURCES

et intégrer ses enjeux dans
l'urbanisme, les projets
d'aménagement, les pratiques
agricoles et forestières



RECHERCHER L'ÉQUILIBRE

entre les espaces
artificialisés et les espaces
naturels, agricoles et
forestiers

La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus fortement impactées par le changement climatique, avec des températures qui ont augmenté de 1,4°C au cours du 20^{ème} siècle, associées à des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. La prise de conscience des conséquences du changement climatique est collective, et de nombreuses actions se mettent en place **pour accélérer la transition énergétique et écologique de la région.**

Les infrastructures sont une réponse globale à ce défi : en plus de constituer un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, elles contribuent à la restauration des milieux naturels et à la préservation de la biodiversité, au développement d'un mix énergétique renouvelable et à la protection des territoires contre les aléas climatiques, etc.

Par le biais d'une sélection d'indicateurs clés, ce document a pour objectif de présenter le rôle et la diversité des infrastructures dans le déploiement de la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine. Sans chercher à être exhaustif, il rappelle la **pluralité des enjeux et montre également le chemin restant à parcourir.**

Crédits pictogrammes : www.flaticon.com

Sommaire

NOUVELLE-AQUITAINE



CLIQUEZ SUR
CHAQUE TITRE
POUR OBTENIR LA
FICHE COMPLÈTE

Décarboner les mobilités



**AMÉNAGEMENT
CYCLABLE**
UN RÉSEAU À DÉVELOPPER ET
À SÉCURISER (P. 4)



**TRANSPORTS
COLLECTIFS**
INCITER AU REPORT
MODAL (P.5)



**INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE**
AUGMENTER
LE MAILLAGE (P.6)



**RÉSEAU
ROUTIER**
MAINTENIR LE RÉSEAU
EN BON ÉTAT (P.7)

Développer un mix énergétique bas-carbone



**GAZ
RENOUVELABLE**
RÉPONDRE À DES
ENJEUX MULTIPLES (P.8)



**ÉLECTRICITÉ
RENOUVELABLE**
ATTEINDRE 40% DE LA
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (P.9)



**ÉCLAIRAGE
PUBLIC**
RENOUVELER ET OPTIMISER
LES INSTALLATIONS (P.10)

Préserver les ressources et la biodiversité



**RÉSEAUX
D'EAU POTABLE**
ENTRETIENIR LES RÉSEAUX ET
RÉDUIRE LES PERTES (P.11)



**STATIONS DE
TRAITEMENT DES EAUX**
METTRE EN CONFORMITÉ LE PARC
EN SITUATION DE VÉTUSTÉ (P.12)



**RENATURATION
DES COURS D'EAU**
PRÉSERVER LES MILIEUX ET
ATTÉNUER L'IMPACT DES ALÉAS
CLIMATIQUES (P.13)



**RECYCLAGE
DES FRICHES**
DONNER LA PRIORITÉ À LA
SOBRIÉTÉ FONCIÈRE (P.14)

Protéger le territoire face aux aléas climatiques



**PROTECTION
DU LITTORAL**
PÉRENNISER LES DISPOSITIFS
DE PROTECTION (P.15)



**LUTTE CONTRE
LES INONDATIONS**
CONFORTER LES OUVRAGES
DE PROTECTION (P.16)

Aménagements cyclables

UN RÉSEAU À DÉVELOPPER ET À SÉCURISER



Le vélo constitue un véritable levier pour décarboner la mobilité.

Toutefois, l'utilisation de ce mode de déplacement varie fortement en fonction du lieu d'habitation, de l'offre de transport en commun mais aussi des aménagements cyclables existants.

En France, plus de 60% des déplacements domicile-travail de moins de 2 km sont réalisés en voiture ou en deux-roues motorisés. Le vélo représente, aujourd'hui, un peu moins de 3% des déplacements quotidiens. Les marges de progression dans les années à venir sont importantes.

Stationnements sécurisés et aménagements cyclables adaptés sont des prérequis pour encourager l'usage du vélo.



700 kgCO₂e d'émissions évitées annuellement pour un trajet domicile-travail de 10 km effectué à vélo plutôt qu'en voiture thermique.

Le plan national vélo et mobilité actives, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone, vise à porter la part modale du vélo de **2,7% en 2019 à 12% en 2030.**

12%
Part modale du vélo en 2030 dans les déplacements du quotidien

» Objectif Stratégie Nationale Bas-Carbone

RÉSEAU CYCLABLE

7 268

kilomètres de réseau cyclable : pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, double-sens et voies de bus partagées

13%

poids du réseau cyclable néo-aquitain au niveau national

1,2

mètre linéaire / habitant au niveau régional contre **0,86 au niveau national**

Département	Linéaire en km*	Mètres linéaires / habitant	Part modale du vélo pour les déplacements domicile-travail
Charente	192	0,55	1,1%
Charente-Maritime	1 079	1,64	3,1%
Corrèze	60	0,25	0,9%
Creuse	nd	nd	0,5%
Dordogne	300	0,73	1,1%
Gironde	2 591	1,54	4,6%
Landes	1 230	2,91	1,6%
Lot-et-Garonne	379	1,15	1,6%
Pyrénées-Atlantiques	474	0,69	1,8%
Deux-Sèvres	429	1,15	1,8%
Vienne	391	0,89	1,8%
Haute-Vienne	138	0,37	0,8%
Nouvelle-Aquitaine	7 268	1,20	2,5%
France	56 672	0,84	2,3%

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

* Le linéaire indiqué concerne uniquement les pistes cyclables et voies vertes (hors voies de bus, bandes cyclables...). Le littoral néo-aquitain, compte tenu de sa vocation touristique, dispose de nombreux itinéraires cyclables, qui ne sont toutefois pas utilisés pour des déplacements quotidiens domicile-travail.

INTERMODALITÉ & STATIONNEMENTS « VÉLOS » SÉCURISÉS

Dans le but de favoriser l'intermodalité, La Loi Orientation des Mobilités (LOM) fixe, pour **les gares fréquentées par plus de 100 000 voyageurs par an** (soit 62 gares en Nouvelle-Aquitaine) l'obligation de se doter de places de stationnements sécurisés.

2 360

stationnements sécurisés
OBJECTIF EN 2024

1 347

stationnements sécurisés
SITUATION EN 2021

Transports collectifs

INCITER AU REPORT MODAL

Le report modal vers les transports collectifs est un enjeu essentiel en matière de transition écologique.

En effet, le secteur des transports en Nouvelle-Aquitaine représente 38% des émissions de gaz à effet de serre et plus de la moitié provient de l'usage de véhicules particuliers.

Le recours aux transports collectifs apparaît comme l'une des solutions à encourager pour décarboner les déplacements du quotidien. À travers l'aménagement de voies réservées aux bus (ou Bus à Haut Niveau de Service), la création de lignes de tramways et la modernisation de liaisons ferroviaires, les infrastructures sont vecteurs de transformation des mobilités.



Entre 7 et 15 kgCO₂e évités : un trajet de 80 km réalisé en voiture thermique émet 15,4 kgCO₂e contre 0,42 kgCO₂e en train (Intercités) ou 8,32 kgCO₂e en bus thermique.

Développer une offre de transport en commun compétitive, de qualité et respectueuse de l'environnement.

+ 19% d'usagers des cars régionaux d'ici 2030

atteindre un taux moyen de régularité des TER de

95%

↳ Objectifs SRADET Nouvelle-Aquitaine

TRANSPORTS EN COMMUN

Actifs qui utilisent les transports en commun pour aller travailler :

25,0%

en moyenne dans les villes françaises de plus de 100 000 hab.

27,9%

à Bordeaux

14,9%

à Poitiers

11,3%

à Limoges

TRANSPORTS FERROVIAIRES

3 339

km de voies ferrées en Nouvelle-Aquitaine

41%

de voies ferrées électrifiées en région

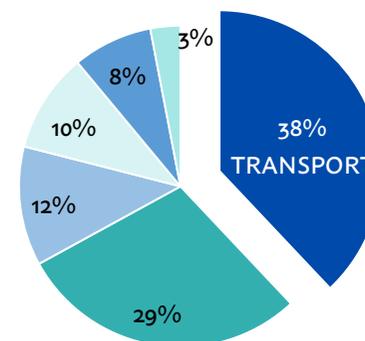
93%

taux de régularité des TER en Nouvelle-Aquitaine en 2021

Département	Linéaire ferroviaire (km)	dont voies ferrées électrifiées	Part modale des transports en commun pour les déplacements domicile-travail
Charente	243	49%	3,1%
Charente-Maritime	351	15%	3,2%
Corrèze	292	26%	1,9%
Creuse	153	19%	1,5%
Dordogne	359	3%	2,0%
Gironde	418	81%	11,8%
Landes	224	79%	1,8%
Lot-et-Garonne	143	58%	2,1%
Pyrénées-Atlantiques	263	57%	3,7%
Deux-Sèvres	255	31%	2,3%
Vienne	288	52%	4,7%
Haute-Vienne	348	28%	4,9%
Nouvelle-Aquitaine	3 339	41%	5,6%
France - métropole	27 213	59%	15,4%

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

Émissions régionales de GES par secteur en 2020



- Transports
- Agriculture, forêt et pêche
- Résidentiel
- Industrie
- Tertiaire
- Déchets

Infrastructures de recharge

AUGMENTER LE MAILLAGE



En 2035, la Nouvelle-Aquitaine pourrait compter jusqu'à **640 000 véhicules électriques** et hybrides rechargeables (ENEDIS), soit 15% du parc total de voitures particulières et d'utilitaires légers.



13,82 kgCO₂e évités : un trajet de 80 km réalisé en voiture électrique émet 1,58 kgCO₂e contre 15,4 kgCO₂e en voiture thermique.

64 000 POINTS DE RECHARGE d'ici 12 ans

» ENEDIS / SRADET Nouvelle-Aquitaine
Calcul CERC sur la base d'une borne de recharge pour 10 véhicules.

En offrant de réelles perspectives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, **les motorisations électriques connaîtront un développement exponentiel** au cours des prochaines années.

L'essor des véhicules électriques reste toutefois fortement conditionné au maillage de bornes de recharge et à leur rapidité de charge pour les besoins d'itinérance. Par rapport à la situation du début de l'année 2021, le nombre de points de recharge accessibles au public devra être multiplié par plus de 10 pour répondre aux besoins croissants.

POINTS DE RECHARGE ACCESSIBLES AU PUBLIC

4 860

points de recharge en Nouvelle-Aquitaine soit 9,5% du total de la France

2,4

points de recharge pour une station en Nouvelle-Aquitaine

4,50

voitures électriques* pour un point de recharge en Nouvelle-Aquitaine

VOITURES ÉLECTRIQUES PARTICULIÈRES

0,90%

voitures électriques* ou hybrides rechargeables dans le parc privé de véhicules **en 2021**

0,16%

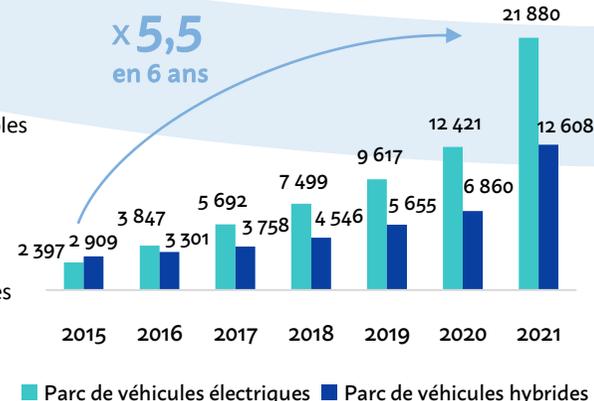
voitures électriques* ou hybrides rechargeables dans le parc privé de véhicules **en 2015**

Département	Voitures électriques* particulières	Voitures hybrides rechargeables	Nombre de points de recharge	Nombre de voitures électriques* pour un point de recharge
Charente	1 282	624	275	4,7
Charente-Maritime	2 748	1 709	398	6,9
Corrèze	698	445	130	5,4
Creuse	251	128	32	7,8
Dordogne	1 313	736	434	3,0
Gironde	6 769	3 818	1 451	4,7
Landes	1 322	773	405	3,3
Lot-et-Garonne	1 125	679	332	3,4
Pyrénées-Atlantiques	2 351	1 489	524	4,5
Deux-Sèvres	1 144	743	277	4,1
Vienne	1 785	787	461	3,9
Haute-Vienne	1 092	677	141	7,7
Nouvelle-Aquitaine	21 880	12 608	4 860	4,5
France	244 923	157 446	50 925	4,8

* et hydrogène

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

Nombre de voitures électriques* ou hybrides rechargeables du parc privé au 1^{er} janvier



Sources : points de recharge déc. 2021 - GIREVE ; stations de recharge 2021 - Avere France ; voitures électriques 2021 - MTE ; SRADET Nouvelle-Aquitaine ; SDES ; ENEDIS

Réseau routier

MAINTENIR LE RÉSEAU ROUTIER EN BON ÉTAT

Le réseau routier néo-aquitain est le plus étendu des régions françaises, avec 176 554 kilomètres de routes (soit un linéaire supérieur à 4 fois la circonférence du globe terrestre). Il est aussi légèrement plus dense qu'en moyenne nationale.

Seul support de mobilité possible pour de nombreux néo-aquitains, notamment dans les territoires ruraux, la route constitue l'un des leviers majeurs d'aménagement du territoire et accompagne l'évolution des mobilités. L'entretien du réseau routier est indispensable à la fois pour optimiser les coûts de gestion de l'infrastructure, mais aussi pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un véhicule qui circule sur une chaussée bien entretenue consomme moins d'énergie et émet moins de GES qu'un véhicule circulant sur une chaussée dégradée.



Entre 4% et 6% d'émissions de GES supplémentaires émises par un poids lourd qui circule sur une chaussée dégradée.

61% du linéaire du réseau routier national évalués étaient jugés en bon état. 21% nécessitaient des travaux d'entretien de surface et 17% étaient considérés comme en mauvais état.

MAINTENIR LE RÉSEAU ROUTIER EN BON ÉTAT

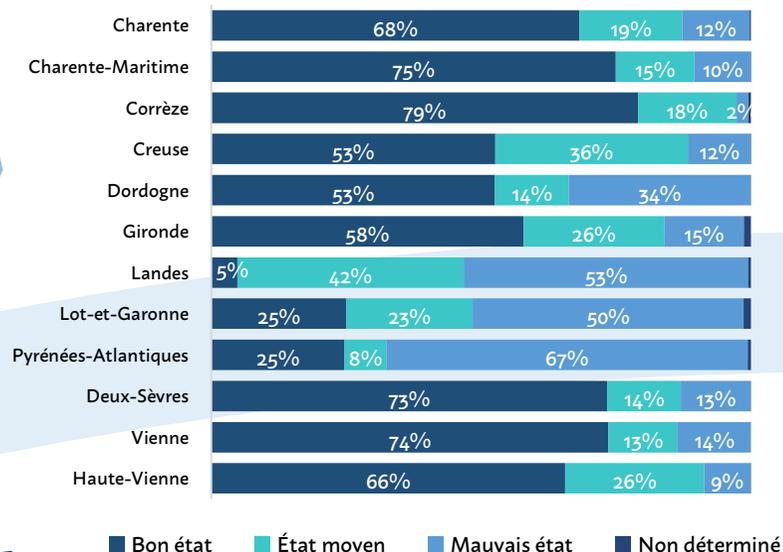
176 554

km de routes en Nouvelle-Aquitaine

13%

poids du réseau routier néo-aquitain au niveau national

État du réseau routier national selon un découpage départemental



LINÉAIRE DE RÉSEAU ROUTIER EN NOUVELLE-AQUITAINE

	Longueur du réseau régional	Poids dans le réseau français	Part du réseau régional
Autoroutes	1 465 km	13%	<1%
Nationales	1 284 km	15%	<1%
Départementales	56 200 km	16%	32%
Voies communales	119 011 km	18%	67%

NOUVELLE-AQUITAINE

Gaz renouvelable

RÉPONDRE À DES ENJEUX MULTIPLES



En Nouvelle-Aquitaine, la méthanisation (biogaz) est une filière porteuse en raison de la vocation agricole et agroalimentaire de la région.

Elle constitue un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et répondre à différents enjeux en matière de **transition énergétique, d'économie circulaire mais aussi d'agriculture durable** : valorisation des déchets organiques, captation du méthane des effluents d'élevage, diversification des activités et revenus complémentaires... Cela passe par le développement ou le redimensionnement des réseaux et des infrastructures gazières, ainsi que l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires à la production du biogaz.



23,4 gCO₂/kWh
c'est l'empreinte carbone du biométhane, contre 227 gCO₂/kWh pour le gaz naturel.

La Nouvelle-Aquitaine compte 109 méthaniseurs en activité au 1^{er} janvier 2022 (hors installations de stockage de déchets non dangereux). Ces méthaniseurs valorisent le biogaz par cogénération, en chaudière ou l'injecte dans le réseau de gaz naturel. La valorisation énergétique par injection est en progression sensible avec 16 nouvelles installations mises en service en 2021.

7 000 GWh de biométhane à l'horizon 2030 représentant la couverture d'environ 30% des besoins régionaux en gaz

► Objectif **SRADET Nouvelle-Aquitaine**

109

unités de méthanisation en activité au 1^{er} janvier 2022 (hors ISDND*) dont 71 unités agricoles

1 060

milliers de tonnes de substrats méthanisés : effluents agricoles, matières végétales, déchets d'industries agro-alimentaires, biodéchets, déchets d'assainissement...

56

installations valorisant le biogaz en cogénération

22

installations valorisant le biogaz en chaleur

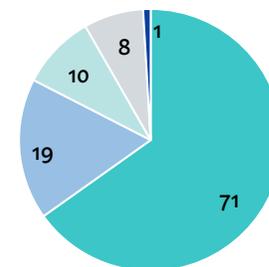
31

installations injectant le biogaz dans le réseau de gaz naturel

Département	Production de biométhane (GWh pcs)	Production d'énergie électrique et thermique en valorisant du biogaz (GWh pci)
Charente	1	17
Charente-Maritime	12	3
Corrèze	-	4
Creuse	-	17
Dordogne	-	32
Gironde	78	115
Landes	56	46
Lot-et-Garonne	42	4
Pyrénées-Atlantiques	8	24
Deux-Sèvres	38	40
Vienne	8	38
Haute-Vienne	-	10
Nouvelle-Aquitaine	243	350

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

Nombre d'installations de méthanisation en Nouvelle-Aquitaine (hors ISDND)



- Agricole
- Industrielle
- Territoriale
- Stations d'épuration des eaux usées
- Déchets

Une installation « Territoriale » traite un mix diversifié de substrats issus du territoire (biodéchets de collectivités, substrats agricoles ou substrats industriels) et est portée par un ensemble de partenaires.
« Déchets » concerne unité de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles après Traitement Mécano-Biologique.

Source : AREC, Méthan-Action 2020

* ISDND : installation de stockage de déchets inertes

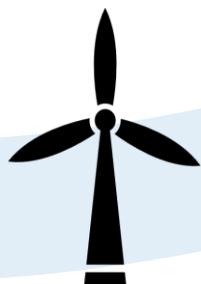
Electricité renouvelable

ATTEINDRE 40% DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2030

Les objectifs fixés par le gouvernement sont très ambitieux concernant la production électrique issue d'énergies renouvelables. À l'échéance 2030, les énergies renouvelables (EnR) doivent représenter 40% de la production d'électricité en France, contre 22% en 2021.

La Nouvelle-Aquitaine, par sa situation géographique et son étendue, offre un potentiel diversifié d'énergies renouvelables. Actuellement, l'hydroélectricité et le photovoltaïque disposent des capacités de production les plus importantes pour la production d'électricité renouvelable.

Les réseaux de transport et de distribution doivent évoluer en conséquence pour accueillir les nouvelles capacités qui seront installées dans les années à venir.



PHOTOVOLTAÏQUE

HYDRAULIQUE

Le poids de la production d'énergie renouvelable (11 000 GWh) représente **22% du total de la production électrique** (50 000 GWh) contre 16,2% en 2005 en région. En 2020, les productions énergétiques s'établissent respectivement à 3 404 GWh pour le photovoltaïque, 3 731 GWh en hydraulique et 2 592 GWh pour l'éolien.

Les besoins régionaux en matière d'électricité sont couverts par des énergies renouvelables à hauteur de 27%

9 700 GWh pour le photovoltaïque
4 300 GWh pour l'hydraulique
10 350 GWh pour l'éolien
production d'énergies renouvelables à horizon 2030

» Objectif SRADET Nouvelle-Aquitaine

PARC D'INSTALLATIONS EN 2020

ÉOLIEN

550

mats éoliens

82 532

installations photovoltaïques raccordées

335

centrales hydroélectriques

PUISSANCE INSTALLÉE EN 2020

30%

des capacités de production éoliennes situées en Deux-Sèvres

25%

des capacités de production photovoltaïque situées en Gironde

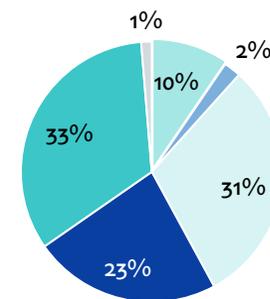
57%

des capacités de production hydraulique situées en Corrèze

Département	Éolien puissance installée (MW)	Photovoltaïque puissance installée (MWc)	Hydraulique puissance installée (MW)
Charente	185	166	5
Charente-Maritime	271	225	-
Corrèze	9	146	1 013
Creuse	83	140	45
Dordogne	-	220	58
Gironde	-	874	3
Landes	-	803	4
Lot-et-Garonne	-	236	59
Pyrénées-Atlantiques	-	197	429
Deux-Sèvres	405	158	-
Vienne	253	229	25
Haute-Vienne	112	101	123
Nouvelle-Aquitaine	1 318	3 495	1 764

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

Répartition de la production d'électricité des filières d'énergies renouvelables (% de la production en GWh)



- Biomasse électrique
- Biogaz électrique
- Photovoltaïque
- Éolien
- Hydraulique
- Valorisation électrique des déchets urbains renouvelables

Éclairage public

RENOUVELER ET OPTIMISER LES INSTALLATIONS



En France, l'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité pour les collectivités territoriales. Le parc d'éclairage public français est vieillissant à de nombreux égards. Ainsi, sur les 10 millions de points lumineux à l'échelle nationale, 40% ont plus de 25 ans. **Son renouvellement représente un réel enjeu pour la transition écologique et énergétique des territoires.** Entre 40 et 70 % d'économies d'énergie seraient réalisables en remplaçant les luminaires existants par des solutions LED ou bien en facilitant une commande plus fine de l'éclairage grâce à des réseaux intelligents (télégestion, gradation, détection de présence).

De plus, une majorité des installations ne répond pas aux objectifs actuels de réduction des nuisances lumineuses et de préservation des écosystèmes. Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité.

La Nouvelle-Aquitaine compte plus **d'un million de points lumineux** pour l'éclairage public. Ils représentent une consommation annuelle estimée de 530 GWh soit l'équivalent de la consommation d'électricité hors chauffage de **200 000 ménages**.



La rénovation de l'éclairage public participe aux objectifs de décarbonation. Chaque luminaire remplacé permet d'éviter **26 kgCO₂** par an (64.2 grammes de CO₂/kWh).

DIVISER PAR 4

les consommations électriques de l'éclairage public à l'horizon 2050 et devenir la première région étoilée

► Objectif Feuille de route Néo Terra Nouvelle-Aquitaine

20 À 30 ANS

âge moyen du parc d'éclairage public

33

points lumineux / km de voie éclairée en moyenne (entre 22 et 46 selon la nature des voies éclairées).

37%

des consommations d'électricité des collectivités territoriales sont imputables à l'éclairage public

15%

taux de pénétration des LED en France pour l'éclairage public

85%

du territoire métropolitain fortement impacté par la pollution lumineuse en cœur de nuit

70 M€

coût annuel estimé des consommations d'électricité de l'éclairage public en Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE

Réseaux d'eau potable

ENTREtenir LES RÉSEaux DE CANALISATION ET RÉDUIRE LES PERTES



En Nouvelle-Aquitaine, les prélèvements d'eau douce s'élèvent en moyenne à environ 1,5 milliard de m³ tous usages confondus (hors prélèvements de la centrale nucléaire du Blayais). 34% de ces prélèvements sont utilisés pour la production d'eau potable.

Des ressources en eau fortement sollicitées avec des secteurs en déséquilibre entre demande des usages et ressources disponibles.

L'accès à l'eau est menacé par le changement climatique. 75% du territoire régional souffre aujourd'hui d'un manque chronique en eau et la Nouvelle-Aquitaine sera fortement impactée par les conséquences du changement climatique : baisse des débits des cours d'eau avec des étiages et assècs plus sévères qu'aujourd'hui.

Améliorer l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraine constitue un enjeu important pour assurer un approvisionnement durable en eau potable. En outre, l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau potable existants permettront de limiter les pertes en eau et, ainsi, les prélèvements.

2% de taux de renouvellement des canalisations nécessaire pour maintenir le réseau en bon état

Estimation Canalisateurs de France sur la base d'une durée de vie moyenne des canalisations de 75 ans

19%

taux de perte en eau potable en Nouvelle-Aquitaine (similaire à la moyenne nationale)

133 900

kilomètres de linéaire de réseaux d'eau potable de Nouvelle-Aquitaine

0,6%

taux de renouvellement des réseaux d'eau potable

18%

linéaire cumulé de réseaux d'eau potable national

Département	Volume d'eau consommé (m ³ / hab)	Taux de perte en eau potable	Taux de renouvellement annuel	Volume d'eau perdu (millier de m ³)
Charente	68	19%	0,1%*	5 390
Charente-Maritime	104	13%	0,7%	9 065
Corrèze	62	20%	0,6%	3 034
Creuse	66	23%	0,4%	1 954
Dordogne	80	23%	0,6%	6 167
Gironde	66	19%	0,5%	24 409
Landes	116	18%	0,6%	7 867
Lot-et-Garonne	82	25%	0,6%	8 079
Pyrénées-Atlantiques	88	24%	0,8%	18 486
Deux-Sèvres	81	13%	0,8%	4 604
Vienne	60	18%	0,5%	5 550
Haute-Vienne	88	16%	0,3%	4 028
Nouvelle-Aquitaine	79	19%	0,6%	98 633
France	72	19%	0,6%	943 412

* donnée 2019

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

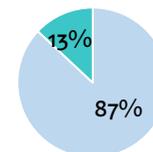
Masses d'eau souterraine en bon état quantitatif

Une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource.

BASSIN ADOUR-GARONNE

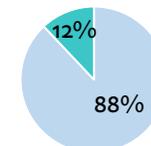
OBJECTIF 94% EN 2027

■ Bon état
■ Mauvais état



BASSIN LOIRE-BRETAGNE

OBJECTIF 89% EN 2027



Sources : réseau d'eau 2020 - SISPEA; état des masses d'eau 2019 - SDAGE 2022-2027

NOUVELLE-AQUITAINE

Réseaux d'assainissement et stations de traitement des eaux usées

METTRE EN CONFORMITÉ LE PARC EN SITUATION DE VÉTUSTÉ



Les stations de traitement des eaux usées et les réseaux d'assainissement ont un rôle à jouer dans la préservation de la ressource en eau. Elles permettent d'améliorer la qualité des eaux usées traitées qui sont rejetées dans le milieu naturel. Il est donc indispensable qu'elles soient conformes à la réglementation.

En outre, elles peuvent aussi être à l'origine de solutions innovantes telle que la « Réutilisation des Eaux Usées Traitées » (REUT). Cette solution présente un avantage d'un point de vue environnemental car elle permet de recycler l'eau traitée et de limiter la consommation d'eau douce.

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est encore peu développée en France, avec **0,6%** des eaux usées traitées.

Amélioration de la qualité de la ressource en eau et réduction de la pression exercée sur l'environnement.

531 stations d'épuration à mettre en conformité

X3 les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisées d'ici 2025

» Objectif Assises de l'Eau 2019

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

31 900

km de linéaire de réseau d'assainissement en Nouvelle-Aquitaine soit 12,4% du réseau national

0,4%

taux de renouvellement du réseau d'assainissement en Nouvelle-Aquitaine

1 244 703

m³ d'eaux usées entrent chaque jour dans les stations de traitement en Nouvelle-Aquitaine

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

3 050

stations de traitement en Nouvelle-Aquitaine, soit 14% du parc national

84%

des stations de traitement sont « conformes » au regard de la Directive ERU en Nouvelle-Aquitaine

71%

des stations de traitement sont « conformes » au regard de la Directive ERU en France

Directive ERU : Directive eaux résiduaires urbaines

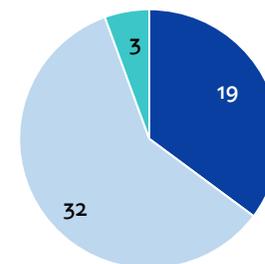
Département	Linéaire (km)	Taux de renouvellement annuel des réseaux	Taux STEU non conformes
Charente	1 968	0,1%*	2%
Charente-Maritime	4 651	0,4%	0%
Corrèze	929	1,0%	8%
Creuse	580	0,6%	16%
Dordogne	1 091	0,4%	7%
Gironde	7 729	0,2%	7%
Landes	2 482	0,4%	11%
Lot-et-Garonne	1 602	0,5%	8%
Pyrénées-Atlantiques	3 872	0,7%	18%
Deux-Sèvres	2 238	0,5%	9%
Vienne	3 307	0,2%	55%
Haute-Vienne	1 458	0,1%	31%
Nouvelle-Aquitaine	31 906	0,4%	16%
France	257 055	0,4%	29%

* donnée 2019

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

Nombre de STEU urbaines publiques selon les catégories d'usage de l'eau usée traitée

STEU en fonctionnement en France. Ne sont pas pris en compte les stations d'épurations privées, ni celles faisant de la réutilisation industrielle.



- arrosage urbain
- irrigation agricole
- alimentation d'une zone humide

Sources : conformité des STEU 2021 - MTE ; STEU 2021 - SANDRE ; réseau d'assainissement 2020 - SISPE ; REUT 2017 - Cerema

Renaturation des cours d'eau

PRÉSERVER LES MILIEUX ET ATTÉNUER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À cheval entre les bassins hydrographiques Adour-Garonne (71% du territoire) et Loire-Bretagne (29% du territoire), la **Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la présence d'une ressource en eau riche et diversifiée**. Cette ressource est soumise à de multiples pressions anthropiques, accentuées par les conséquences du réchauffement climatique : concentration des précipitations hivernales, étiages de plus en plus sévères, envasement, augmentation de la température de l'eau.

Les chantiers de génie écologique sont de plus en plus nombreux ces dernières années et contribuent à **restaurer le bon fonctionnement des milieux naturels** : création et renaturation de milieux, travaux morpho-écologiques de cours d'eau, rétablissement de continuité piscicole, micro-terrassements, plantations... Ils jouent aussi un rôle majeur **dans la gestion des risques naturels d'inondation**.



Les cours d'eau et les habitats humides sont des milieux fragiles et sensibles aux activités humaines. Ils connaissent, aujourd'hui, des dysfonctionnements dommageables. Les SDAGE 2022-2027 fixent par district hydrographique les objectifs **d'amélioration de la qualité des eaux**, ainsi que les actions prioritaires pour atteindre ces objectifs.

Protection des milieux naturels et amélioration de la résilience face aux inondations.

70% de rivières du bassin Adour-Garonne en bon état écologique d'ici 2027

61% des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne en bon état écologique d'ici 2027

» Objectifs SDAGE 2022-2027

74 000 km de cours d'eau en Nouvelle-Aquitaine (soit 17% du linéaire national)

270 000 hectares de zones humides

1 744 masses d'eau de surface en Nouvelle-Aquitaine

653 ouvrages à mettre en conformité pour permettre les continuités écologiques selon le programme de mesures du SDAGE 2022-2027

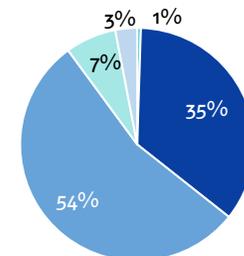
60% des stations d'observation des cours d'eau au moins une fois sans écoulement d'eau entre 2012 et 2017

Département	Nombre d'ouvrages sur lesquels seront prioritaires des actions de mise en conformité d'ici 2027 *
Charente	91
Charente-Maritime	46
Corrèze	73
Creuse	33
Dordogne	58
Gironde	57
Landes	39
Lot-et-Garonne	38
Pyrénées-Atlantiques	97
Deux-Sèvres	35
Vienne	35
Haute-Vienne	51
Nouvelle-Aquitaine	653

* Ouvrages à équiper pour assurer la libre circulation des poissons et sédiments (continuité écologique)

Typologie de l'état écologique des cours d'eau en Nouvelle-Aquitaine

Le bon état écologique des eaux correspond à des milieux dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés et offrant la plus large panoplie d'usages : eau potable, irrigation, pêche, intérêt naturaliste...



■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais

Sources : ouvrages prioritaires - SDAGE Adour-Garonne, Loire-Bretagne; état écologique 2017 - ARB Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE

Recyclage des friches

DONNER LA PRIORITÉ À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE



Avec 5,9 millions d'habitants, la région Nouvelle-Aquitaine se place au 4^{ème} rang national. Elle bénéficie d'une attractivité forte, notamment pour les jeunes actifs et les jeunes retraités. En 2030, la population compterait plus de 500 000 habitants supplémentaires. Cette attractivité trouve en partie sa source dans le caractère naturel préservé, la richesse de ses paysages, de ses milieux naturels et une agriculture diversifiée.

Au niveau national, la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région la plus consommatrice d'espace, une position qui ne peut, d'ailleurs, s'expliquer uniquement par la croissance démographique. Maîtriser l'étalement urbain, promouvoir la sobriété foncière sont devenus des priorités pour un développement durable de la région. Parmi les réponses possibles, le **recyclage des friches constitue une opportunité de sobriété foncière** (et de développement économique).

Sobriété foncière pour garantir la préservation des terres agricoles, forestières et naturelles pour la biodiversité et la séquestration de carbone.

La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{er} région consommatrice d'espace avec 38 270 hectares consommés au cours des 10 dernières années. La part de surface communale convertie en surface artificialisée à l'échelle régionale est de 0,4% sur cette même période.

-50%
de consommation foncière à l'horizon 2030

► Objectif Feuille de route Néo Terra Nouvelle-Aquitaine

+135 601 habitants supplémentaires entre 2013 et 2018

378 702 logements construits entre 2011 et 2021

29 millions de m² bâtiments non résidentiels construits entre 2011 et 2021

72% consommation foncière destinée à l'habitat

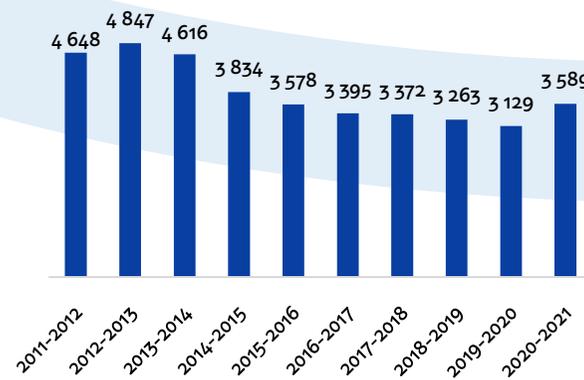
38 772 hectares d'espaces naturels, forestiers et agricoles consommés en Région entre 2011 et 2021

1 460 friches identifiées en Nouvelle-Aquitaine

Département	Consommation foncière entre 2011 et 2021 (ha)	Consommation foncière / surface du département
Charente	2 891	0,5%
Charente-Maritime	3 498	0,5%
Corrèze	2 060	0,3%
Creuse	745	0,1%
Dordogne	2 689	0,3%
Gironde	6 966	0,7%
Landes	5 654	0,6%
Lot-et-Garonne	2 712	0,5%
Pyrénées-Atlantiques	4 108	0,5%
Deux-Sèvres	2 596	0,4%
Vienne	2 496	0,4%
Haute-Vienne	1 858	0,3%
Nouvelle-Aquitaine	38 272	0,4%
France Métropolitaine	235 871	0,4%

Consommation foncière (en ha) d'espaces NAF (Naturels, Agricoles, Forestiers) en Nouvelle-Aquitaine

La consommation d'une période donnée est la somme des surfaces classées dans la nomenclature comme naturelles, agricoles ou forestières devenues urbaines.



Sources : consommation foncière 2021 - Observatoire National de l'Artificialisation des Sols ; logements et locaux construits 2021 - Sit@del ; CEREMA-TECSOL, friches industrielles 2022 - ADEME

Protection du littoral

PÉRENNISER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION



Connaître et maîtriser les risques côtiers.

Le diagnostic régional de l'érosion côtière anticipe que, sans pérennisation des ouvrages de protection actuels, 6 000 logements, 725 locaux d'activité et 100 km de voiries ainsi que des équipements publics seront menacés à l'horizon 2050.

PÉRENNISER

et conforter les ouvrages de protection du littoral dans le cadre des stratégies de gestion de l'érosion côtière.

Très attractif d'un point de vue démographique, le littoral néo-aquitain constitue un territoire de vie et d'activité pour une population croissante. Il est aussi **parmi les littoraux français les plus vulnérables aux phénomènes d'érosion côtière**. L'élévation du niveau de la mer, la récurrence d'évènements climatiques majeurs, tels que les tempêtes, augmentent l'exposition aux risques d'érosion et de submersion marine pour de nombreux territoires, avec des conséquences sur les populations, les activités économiques et le patrimoine bâti.

Dans le cadre des différentes stratégies de gestion de l'érosion côtière (locales ou régionale), maintenir en état ou conforter les ouvrages de protection permettraient de mettre en sécurité une grande partie des habitations et des activités exposées.

711

km de de littoral en Nouvelle-Aquitaine (420 km de côte sableuse, 139 km de côte rocheuse, 72 km de marais maritime et 80 km sur le bassin d'Arcachon)

-1,7 m
-2,5 m

recul moyen par an du trait de côte sableuse respectivement dans les Landes (-1,7) et en Gironde (-2,5)

-25 cm

recul moyen par an du trait de côte rocheuse dans les Pyrénées-Atlantiques

985 ha

sont concernés par l'aléa recul du trait de côte à l'horizon 2050 en Charente-Maritime (soit 57% du littoral charentais)

-20 m

recul du trait de côte brutal qui pourrait survenir lors de tempêtes (valeur moyenne) sur la côte sableuse

-25 m

recul brutal sur la côte rocheuse pouvant arriver à tout moment à la suite de mouvement de falaises.

Nombre et valeur estimée du bâti menacé par l'érosion côtière à l'horizon 2050

	Scénario 1 : ouvrages de protection non pérennes inexistantes et survenance d'évènements climatiques majeurs*			Scénario 2 : maintien des ouvrages de protection non pérennes et survenance d'évènements climatiques majeurs*		
	Logements	Locaux	Montant	Logements	Locaux	Montant
Charente-Maritime	190	125	140 M€	90	50	80 M€
Gironde	1370	150	400 M€	210	20	75 M€
Landes	1 610	150	570 M€	170	15	80 M€
Pyrénées-Atlantiques	2 830	300	1 490 M€	190	5	105 M€
Ensemble	6 000	725	2 600 M€	660	90	340 M€

COMPARAISONS DÉPARTEMENTALES

* Le scénario 2 considère le maintien et le confortement des ouvrages de protection existant, non pérenne à l'horizon 2050, contrairement au scénario 1.

Lutte contre les inondations et risque de submersion marine

PRÉVENIR ET CONFORTER LES OUVRAGES DE PROTECTION

Les inondations au sens large (crues, ruissellement, remontées de nappes, submersions marines) sont le risque naturel le plus fréquent et le plus coûteux en termes de perte humaine et économique. **Une grande partie du territoire néo-aquitain est exposée au risque d'inondation ou de submersion marine** et les changements climatiques vont augmenter cette exposition, avec l'élévation prévue du niveau de la mer et des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents.

Face à cette situation, de nombreux programmes d'actions et de prévention des inondations ont été mis en place dans la région. Au côté des mesures de prévention et des solutions fondées sur la nature, le maintien en état (ou le renforcement) des dispositifs de protection actuels demeurent essentiel pour se prémunir des risques d'inondation.



Amélioration de la résilience des territoires face au changement climatique.

Le changement climatique entraîne des bouleversements et des événements climatiques de plus en plus violents et fréquents (sécheresses, pluies diluviennes et inondations, tempêtes, etc.).

100%
des populations concernées par des risques d'inondation, de submersion et d'érosion côtière couverts par des actions de prévention.

» Objectif Feuille de route Néo Terra Nouvelle-Aquitaine

53%

de la population impactée par un PPRI ou PPRI* soit plus de 3,1 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine

355 600

habitants au moins sur un territoire à risque d'inondation important

Département	Nombre de communes concernées par un PPRI et/ou PPRI*	Part des communes concernées
Charente	104	28,4
Charente-Maritime	81	17,5
Corrèze	52	18,6
Creuse	31	12,1
Dordogne	162	32,1
Gironde	237	44,3
Landes	29	8,9
Lot-et-Garonne	91	28,5
Pyrénées-Atlantiques	113	20,7
Deux-Sèvres	40	15,6
Vienne	37	13,9
Haute-Vienne	37	19,0

* Plan de Prévention des Risques d'inondation ou littoraux

Département	Nombre d'habitants Territoire à Risque d'inondation important <small>Aléa de forte probabilité</small>	Nombre d'habitants Territoire à Risque d'inondation important <small>Aléa de moyenne probabilité</small>	Nombre d'habitants Territoire à Risque d'inondation important <small>Aléa de faible probabilité</small>
Charente	1 655	3 545	5 660
Charente-Maritime	secret statistique	3 690	5 795
Corrèze	5 405	11 345	13 185
Creuse	non disponible	non disponible	non disponible
Dordogne	3 287	14 779	20 612
Gironde	6 777	10 683	129 129
Landes	435	4 338	7 210
Lot-et-Garonne	3 628	30 392	37 093
Pyrénées-Atlantiques	930	12 615	22 944
Deux-Sèvres	non disponible	non disponible	non disponible
Vienne	555	secret statistique	secret statistique
Haute-Vienne	non disponible	non disponible	non disponible

AVEC LA PARTICIPATION DE



ACTEURS
POUR LA PLANÈTE

LES TRAVAUX PUBLICS

